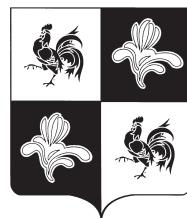


**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



11 mars 2019

---

SESSION ORDINAIRE 2018-2019

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**concernant la restitution des restes humains et  
des biens culturels issus de la période coloniale**

déposée par Mme Julie de GROOTE, Mme Simone SUSSKIND,  
M. Serge de PATOUL, M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN et Mme Zoé GENOT

**RAPPORT**

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,  
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Véronique JAMOULLE

**SOMMAIRE**

1. Désignation de la rapporteuse .....	3
2. Discussion générale .....	3
3. Discussion et vote des points du préambule et du dispositif.....	5
4. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution .....	5
5. Approbation du rapport.....	5
6. Texte adopté par la commission.....	5

---

*Membres ayant participé aux travaux : M. Mohamed Azzouzi (président), M. Alain Courtois, Mme Julie de Groote, M. Serge de Patoul, Mme Zoé Genot, M. Marc-Jean Ghysels, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamouille, Mme Jacqueline Rousseaux, M. Julien Uyttendaele, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Michaël Vossaert et Mme Kenza Yacoubi.*

Mesdames,  
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 11 mars 2019, la proposition de résolution concernant la restitution des restes humains et des biens culturels issus de la période coloniale.

## 1. Désignation de la rapporteuse

Mme Véronique Jamouille est désignée en qualité de rapporteuse.

## 2. Discussion générale

**Mme Julie de Groote (coauteure)** rappelle que la proposition de résolution découle du Jeudi de l'hémicycle du 16 octobre dernier consacré aux biens mal acquis et à la restitution des restes humains et des biens culturels issus de la période coloniale. Elle précise également que le Parlement francophone bruxellois est le premier parlement à avoir discuté de cette question.

Un premier Jeudi de l'hémicycle avait d'ailleurs été organisé à l'initiative du groupe Ecolo au sujet de la mémoire coloniale de façon plus large.

Pour la députée, il est primordial de pouvoir se forger une mémoire collective concernant le passé colonial belge.

Un deuxième Jeudi de l'hémicycle a été organisé au sujet des métis de Belgique issus de la colonisation. Une position commune a ainsi été co-construite par tous les partis politiques et a engendré une résolution sur les métis qui a été adoptée par le Parlement francophone bruxellois, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Chambre des représentants et le Sénat.

À partir d'une question particulière, une mémoire collective peut donc être dégagée afin de proposer des actions concrètes concernant le passé colonial.

À l'instar de l'initiative du Président français, Emmanuel Macron, qui a nommé deux experts reconnus sur la scène internationale afin d'établir un rapport sur les biens mal acquis, la proposition de résolution demande qu'une initiative comparable soit prise en Belgique.

Mme de Groote rappelle que la résolution concerne les biens mal acquis mais précise que l'effet de cette résolution ne sera pas de vider nos musées de leurs

collections. Il s'agit de définir la notion de « biens mal acquis » au niveau fédéral. Un groupe d'experts serait ainsi nommé pour définir ce concept et en faire un inventaire précis.

Les experts seraient également chargés de définir le concept de restitution. Celle-ci peut prendre des formes multiples; être matérielle ou se faire sous la forme d'un transfert de propriété, de numérisation ou de copies.

Pour la députée, il s'agit également d'une question de connaissance et d'identité pour les pays africains concernés.

Dans la deuxième partie de la résolution, le Parlement francophone bruxellois s'adresse au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant spécifiquement les institutions universitaires.

Pour conclure, Mme de Groote remercie ses collègues du travail effectué qui permettra de construire une mémoire et une histoire collectives et partagées au sujet de la colonisation. Cette mémoire et cette histoire collectives doivent transcender les partis et les temps. Elle remercie également les associations, telles que Bamko-CRAN, qui étaient présentes aux Jeudi de l'hémicycle et qui ont aidé à l'élaboration de ce texte.

Au nom du groupe MR, **M. Gaëtan Van Goidsenhoven (coauteur)** se réjouit qu'un consensus ait pu être trouvé sur la question délicate de la restitution.

Comme Mme de Groote l'a rappelé, le contexte actuel est marqué par différents débats au sein de plusieurs pays de l'Union européenne sur la question de la restitution des œuvres d'art.

Autant il est légitime que les pays concernés puissent récupérer une partie de leur patrimoine, autant il est également nécessaire de s'assurer que ces procédés de restitution s'opèrent dans les meilleures conditions et qu'ils soient entourés de balises strictes.

Un groupe d'experts aura donc pour mission de définir et de circonscrire précisément la notion de « biens mal acquis » durant la période coloniale. La définition de pareil concept est complexe et elle doit se garder de toute orientation idéologiquement marquée.

Si d'éventuelles restitutions devaient avoir lieu, le député insiste sur l'impérieuse nécessité de collaborer avec les pays et les entités politiques auxquels seront restitués ces œuvres, de manière à s'assurer qu'ils seront soutenus dans l'organisation de leurs pratiques muséales. L'exposition d'œuvres d'art re-

quiet, en effet, certaines exigences précises en matière de conservation et d'entretien.

Les œuvres d'art relèvent également du patrimoine mondial de l'humanité et il s'agit de veiller à cet égard à ce que d'éventuelles restitutions ne mettent pas en danger la valeur patrimoniale des objets concernés ou qu'elles ne soient pas abusivement exploitées à des fins commerciales, en terminant in fine dans le marché privé.

Si la question de la restitution est légitime, il apparaît évident au député qu'elle doit être analysée de manière scientifique et mesurée.

Le rôle des acteurs politiques se limite à envoyer un signal d'ouverture et de dialogue, ainsi qu'à offrir un cadre permettant à l'expertise de se positionner scientifiquement, historiquement et rationnellement sur les voies, moyens et formes qu'il convient de donner à la « restitution » d'œuvres d'art pouvant légitimement faire l'objet de pareille demande.

**Mme Zoé Genot (coauteure)** rappelle que de nombreux acteurs appellent le monde politique à se pencher sur notre passé colonial de manière globale afin que les responsabilités de chacun soient assumées et reconnues. Elle regrette, malgré tout, les fortes réticences à commencer un travail d'histoire commun, en partenariat avec des historiens des pays concernés.

La députée rappelle que la proposition déposée au Parlement fédéral par Ecolo et qui propose la création d'un groupe d'experts pour étudier notre passé colonial a beaucoup de mal à recueillir une majorité.

La résolution relative aux métis a lancé un premier bon signal.

Le texte proposé ce jour ne concerne que les biens mal acquis et les restes humain mais constitue un autre petit pas dans la bonne direction. Certes, le texte est restrictif mais néanmoins collégial et la députée espère qu'il sera ensuite porté par tous les partis francophones devant le Parlement fédéral.

**M. Serge de Patoul (coauteur)** précise que la résolution examinée ne constitue pas un travail d'histoire et concerne une question très particulière abordée de manière spécifique et limitée.

Une autre question sous-jacente est l'appartenance de certains biens culturels au patrimoine universel. Les propriétaires de ces biens doivent donc veiller à ce que ceux-ci puissent subsister dans le temps.

La résolution est le fruit d'un compromis, ne concerne que les biens mal acquis et est limitée à

une période précise. Le texte pose des balises importantes, à savoir de dégager une définition pour les « biens mal acquis » tout en veillant à associer l'ensemble des acteurs.

Le député souligne ensuite la distinction à faire entre les restes humains et les biens culturels, notamment en termes de hiérarchisation des valeurs. Cette dernière pourrait mener à une appréciation différente suivant la culture des uns et des autres. Il importe d'être extrêmement vigilant et bienveillant à cet égard. Selon M. de Patoul, ce sont les valeurs d'origine qui doivent primer sur toutes les autres.

Pour conclure, le commissaire affirme que la résolution doit avoir l'ambition de pouvoir stimuler un travail ultérieur plus large sur tout le débat de restitution, de conservation et de construction d'un patrimoine universel.

**Mme Véronique Jamouille (PS)** se réjouit, au nom du groupe socialiste, que la question liée aux biens culturels patrimoniaux africains soit débattue.

Pour la députée, le travail d'histoire n'est plus à faire, il existe et il reste à le faire connaître. Elle regrette à ce sujet le fait que nous ayons accès à la culture africaine au travers de l'AfricaMuseum alors que les populations concernées sont privées de leur patrimoine culturel.

Mme Jamouille évoque le musée de Lubumbashi qui a été créé en collaboration avec l'AfricaMuseum, financé par la Coopération belge qui regroupe des pièces de la région et qui accueille les écoles de Lubumbashi. Pour elle, cette initiative est exemplaire.

La députée rend hommage à Mme Simone Susskind qui n'a pas pu être présente pour présenter le texte dont elle est coauteure.

Elle rappelle également le travail important accompli par les différentes associations comme Bamko-CRAN.

Pour conclure, la commissaire rappelle l'intention de M. Vervoort à contribuer à la mise en place d'une plateforme de réflexion interfédérale sur la restitution des biens africains et de participer à l'organisation et d'accueillir un colloque international sur cette question.

**Mme Julie de Groote (coauteure)** remercie les intervenants et rappelle que les députés n'ont pas la prétention de définir ce qu'est un bien mal acquis et ce qu'il faut en faire.

Elle évoque à ce sujet une discussion qui a eu lieu lors d'un colloque organisé à l'ULB et qui portait sur

l'opportunité de garder, ou non, un crâne africain. Un des intervenants, professeur d'université à Kinshasa, s'est alors opposé au principe en affirmant qu'il s'agissait d'une question de dignité humaine.

La nomination d'un groupe d'experts a donc tout son sens dans ce contexte, afin de construire une identité et un dialogue.

La commissaire rappelle ensuite qu'elle n'est pas à l'initiative de la résolution et que la mémoire coloniale n'appartient pas à une personne ou à un parti.

Si une mémoire collective et partagée doit aboutir, le travail doit être fait ensemble.

### **3. Discussion et vote des points du préambule et du dispositif**

#### *Point A du préambule*

Le point A du préambule ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

#### *Points B à G du préambule*

Les points B à G du préambule ne suscitent pas de commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 9 membres présents.

#### *Point 1 du dispositif*

Le point 1 du dispositif ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

#### *Point 2 du dispositif*

Le point 2 du dispositif ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.

### **4. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution**

L'ensemble de la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des 10 membres présents.

### **5. Approbation du rapport**

La commission fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

### **6. Texte adopté par la commission**

Il est renvoyé au texte de la proposition de résolution tel qu'il figure au document parlementaire 126 (2018-2019) n° 1.

*La Rapporteuse,*

Véronique JAMOULLLE

*Le Président,*

Mohamed AZZOUZI





0319/461184  
I.P.M. COLOR PRINTING  
₹02/218.68.00